

Union
syndicale
Solidaires
Île-de-france

infos

JOURNAL DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES ILE-DE-FRANCE



**"On recommence
bientôt!"**

Juin 2017

On recommence bientôt !

Tout ça pour ça ! Plus de dix mois de cirque médiatique orchestré par nos professionnels de la politique (et celles et ceux qui aspirent à l'être) pour nous resservir les mêmes sujets que ceux contenus dans la loi travail de 2016.

Parmi les mesures que veut prendre rapidement le nouveau pouvoir en place, figure une nouvelle loi "travail" XXL allant encore plus loin dans la dérégulation des protections des salariés que celle que nous avons combattue l'an dernier :

- Inversion des normes généralisée à tous les domaines (salaires, conditions de travail...) en imposant des accords d'entreprise en deçà des minimas des conventions collectives avec la possibilité pour l'employeur d'organiser ses propres référendums pour imposer aux salariés tel ou tel recul social au nom de la survie de l'entreprise.
- Plafonner les indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif. Cette mesure est tout simplement une autorisation implicite donnée aux patrons de licencier sans motif.
- Regrouper les instances de représentation du personnel (DP, CE, CHSCT) en imposant les DUP (Délégation Unique du Personnel) ne peuvent que contribuer à affaiblir l'activité syndicale dans les entreprises.

Adoptée à coup d'ordonnances, cette première loi serait la première d'une série qui ne vise qu'à rassurer le pouvoir économique et affaiblir les protections encore existantes dans notre système de protection sociale.

La réforme de l'assurance chômage avec le contrôle accru des sans-emplois et la réforme des retraites (suppression de la retraite par répartition pour aller vers un système par points avec au passage la suppression des régimes spéciaux et de la fonction publique) vont dans ce sens.

Ce pouvoir nouvellement en place, pas plus que le précédent, n'a aucune légitimité pour imposer ces réformes aux salariés de notre pays.

Malgré ses divisions, le mouvement syndical a, dans son ensemble, cette responsabilité de mettre le monde du travail massivement en mouvement... Entre les gesticulations des uns et les visites courtoises dans les cabinets ministériels des autres, on est encore bien loin de cette dynamique de mobilisation qui reste à construire. 

Mobilisation

Edito..... page 2

Prud'hommes...

Etre juge du travail c'est quoi ?.....pages 4-5

Territoires

Le triangle de Gonesse sous l'œil d'Europa City.....pages 6-7

Syndicalisme

Evoluer dans un groupe de protection sociale.....pages 8-9

Actualité

Non aux Jeux Olympiques à Paris.....pages 10-11

Formation

Calendrier des formations du second semestre 2017.....pages 12-13

Repères

Conseillers du salarié Solidaires en Ile-de-France.....pages 14-15

A dispo

Fiches Solidaires..... page 16

Être juge du travail

En 2008, pour la première fois en Essonne, le Conseil Départemental de SOLIDAIRES 91 a décidé de présenter des listes de candidats aux élections prud'homales. À notre grande surprise, nous avons été deux élus au Conseil d'Evry, en section "Activités Diverses" et "Commerce".

Photos : © Fotolia



Le recours aux Prud'hommes est une action juridique individuelle. Elle ne saurait remplacer la mobilisation collective et syndicale pour les revendications salariales. Il s'agit de perdre moins, de minimiser les dégâts car la plupart du temps, les salariés ont déjà subi la plus grosse perte de leur vie de salarié, celle de leur emploi !

Mais être "juge du travail" c'est quoi ?

Désormais, le mandat d'un conseiller sera de quatre ans. Le dernier a duré 9 ans principalement du fait des changements du mode de désignation des conseillers (anciennement élus) et des règles de représentativité tant salariale que patronale.

A titre purement indicatif, à Evry, car chaque Conseil organise son travail, vos conseillers ont siégé par an 2 à 3 fois en Bureau de Conciliation (devenu depuis la loi Macron

Bureau de Conciliation et d'Orientation) et une fois par mois en moyenne en Bureau de Jugement. En Bureau de Conciliation et d'Orientation (BCO) seuls siègent deux conseillers, un employeur, l'autre salarié. Leurs principales missions sont d'essayer, s'ils l'estiment possible, de rapprocher les parties et de trouver un accord ou en cas d'impossibilité notoire (la très grande majorité des cas) de fixer un calendrier de dates d'échange de pièces entre les parties afin de s'assurer de la mise en l'état du dossier pour l'audience du Bureau de Jugement. Afin soit-disant de simplifier et d'accélérer la procédure la loi Macron a renforcé l'exigence de la "mise en l'état" des dossiers. Cela entrainera certainement une augmentation du nombre de Bureaux de Conciliation et d'Orientation et peut-être une diminution des Bureaux de Jugement (BJ) par réduction des demandes de renvois

d'affaires.

Le calendrier des BCO et BJ est confectionné pour chaque section par son Président et diffusé entre 3 à 6 mois à l'avance. Il est alors possible d'échanger les dates entre Conseillers selon les possibilités. Pratiquement (et c'est la Loi) tous les Conseillers siègent de façon identique lors de la durée du mandat.

Après chaque BJ, les Conseillers se réunissent en Délibéré afin d'arrêter leur verdict. Si l'audience a été courte et les dossiers simples, ils peuvent décider de le faire "dans la foulée" (ou à chaud) ou choisir de délibérer à une date ultérieure.

Si le verdict n'obtient pas la majorité (au moins trois contre un) au sein de la composition des conseillers, l'affaire est renvoyée à une audience de Départage. Un 5^e juge (professionnel, lui) complète la formation qui réécoute l'affaire.

Il est difficile de chiffrer le nombre

C'est quoi ?

de Départage, cela dépend de beaucoup de critères.

Un Départage tous les 2 à 3 mois semble être habituel, avec des périodes plus conflictuelles ou plus calmes. Sur notre tribunal, assez peu de conseillers se déplacent pour les audiences de départage car seule la présence du juge professionnel est obligatoirement requise. Le juge invite les avocats à se montrer concis, au préalable il a le temps de découvrir le dossier. En moins d'une heure, l'affaire est entendue, le juge s'enquière des différences d'appréciation entre les conseillers s'étant déplacés et au final rend seul la décision.

A Evry, seuls les Présidents de BJ rédigent les jugements et comme nous ne le sommes pas, cela ne nous prend pas de temps.

Trop exceptionnellement (1 fois en 9 ans pour l'un de nous deux), il est aussi possible de participer à une mission de Conseillers Rapporteurs, c'est une enquête sur le lieu de travail.

Pour résumer, en termes de temps :

- Un BCO se déroule sur une ½ journée, idem pour un BJ (sauf exception très rare à Evry) ;
- Un Délibéré (par BJ) sauf "à chaud" peut durer aussi ½ journée sauf lors de rares dossiers complexes qui peuvent occuper toute une journée ;
- Un Départage, organisé par le juge

départiteur prend 1 à 2 heures sur convocation ;

- On peut estimer à 2 à 3 heures par dossier pour la rédaction du jugement (selon la dextérité du rédacteur) ;
- Comptez une journée pour une mission de conseiller rapporteur avec la rédaction du rapport.

Il existe des constantes annuelles :

- La première a trait aux Assemblées Générales en janvier. Les conseillers sont censés y assister, avec un premier temps, une réunion plénière de tout le Conseil, puis celle de sa section (puis celle de sa chambre pour le Conseil de Paris). C'est à cette occasion que sont élues les différentes présidences. Environ 15 jours après, l'année judiciaire est inaugurée par l'Audience Solennelle. Pour ces "cérémonies" annuelles, 2 demi-journées occupent les Conseillers Prud'hommes, à Evry.

Toutes les activités liées au conseil de prud'hommes, transports compris, sont considérées comme du temps de travail du salarié, bien sûr en fonction de ses horaires habituels, et n'entraîne aucune diminution de salaire. L'employeur peut s'il en fait la demande se faire rembourser par le ministère de la Justice. Le temps passé hors temps de travail habituel fait l'objet de l'exorbitante allocation de 7,10 euros de l'heure.

- La deuxième constante est la formation.

Chaque année (de nos mandats passés), deux stages ont été proposés, en collaboration avec l'Institut du Travail à l'Université de Bordeaux. Ces stages se déroulent chacun sur quatre journées.

Certes, ces stages n'étaient pas obligatoires mais pour ceux et celles qui ont pu les suivre, ce sont vraiment des moments exceptionnels tant pour la qualité de l'enseignement que pour la richesse des échanges entre participants d'origines géographiques et professionnelles diverses.

L'instauration d'une obligation de formation fera peut-être évoluer l'existant.

En résumé, siéger dans au Conseil de Prud'hommes n'est pas le bain. Pourtant s'engager pour un mandat pareil n'a rien d'anodin. Même si chaque militant "pratique" le Code du Travail, il faut s'impliquer et s'approprier son approche juridique, à laquelle la plupart d'entre nous n'a pas à l'origine été formé.

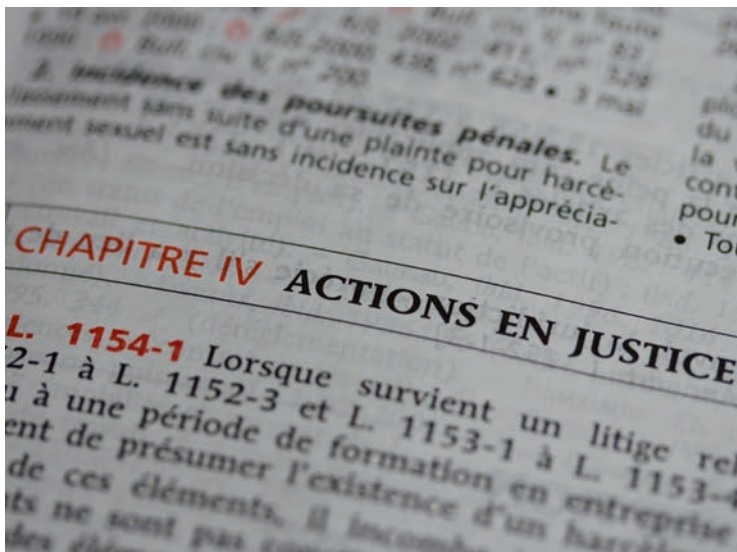
De plus, le mandat de Conseiller Prud'hommes est aussi un mandat syndical. Comme toute activité syndicale, il n'est pas toujours compatible avec un "déroulement de carrière professionnel" sous le soleil. En un mot, il est souhaitable d'être motivé par un tel engagement.

Nous venons d'apprendre qu'une parenthèse de neuf années va se refermer pour nous.

Pour la prochaine mandature prud'homale, il n'y aura plus de conseiller de SOLIDAIRES 91 au CPH d'Evry. Nous ne serons plus juges du travail, mais restons militants pour la défense des salariés et des opprimés. A bientôt donc dans les luttes. 

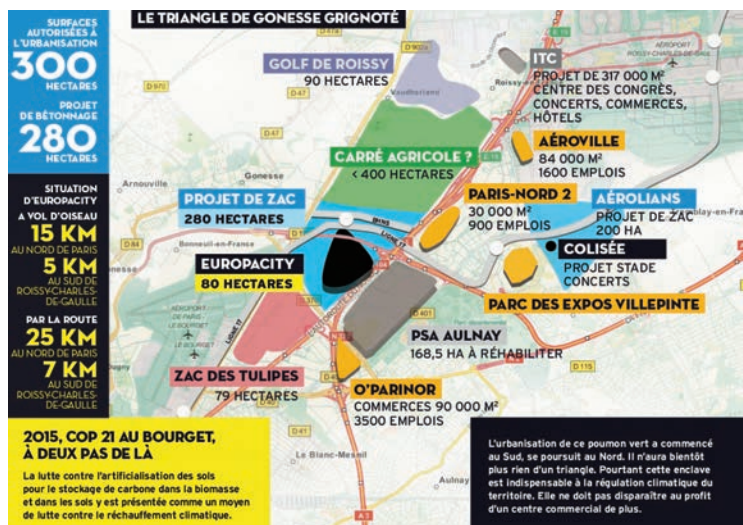
Eva et Joël

Futurs ex-Conseillers Prud'hommes SOLIDAIRES du 91



Le Triangle de Gonesse

Europa City : projet mégalomane d'un "centre ludo récréatif" de 750 000 m², avec aqualand et piste de ski, à l'horizon 2024 sur le Triangle de Gonesse, un des derniers espaces agricoles de la banlieue parisienne, à une quinzaine de kms au nord-est de Paris.



Investissement prévu par Immochan, filiale immobilière du groupe Auchan : 3,1 milliards d'euros. Ambition : être, avec 31 millions de visiteurs par an la 1ère destination touristique d'Europe à la place d'Eurodisney (15 millions d'entrées annuelles !). Or ce géant, vanté comme un concept innovant, sera pourtant bien, avec 500 boutiques sur 230 000 m², plusieurs hôtels, 20 000 m² de restaurants et 75 % d'espaces payants, un vaste pôle commercial, alors que l'est du Val d'Oise et le nord de la Seine Saint Denis en sont déjà saturés, dans un contexte de concurrence très dure. Si le Triangle de Gonesse n'a jamais été urbanisé depuis la création de Roissy Charles De Gaulle, c'est parce que les nuisances, notamment sonores, liées à son trafic et à celui du Bourget le rendent inconstructible, encore moins habitable : 2 accidents aériens s'y sont déjà produits. Mais si la famille Mulliez, propriétaire d'Auchan, a pourtant choisi cet endroit, c'est que son projet y

fut accueilli à bras ouverts en 2010 par l'état et les collectivités locales du Val d'Oise (conseil général, communes de l'est du département, notamment Gonesse). Europa City s'inscrit dans un projet de ZAC (zone d'aménagement concerté), mis en place par l'EPA (établissement public d'aménagement) Plaine de France. Auchan a emporté le soutien des populations locales en leur distribuant le rêve d'un gigantesque et prestigieux parc d'attractions et de loisirs à côté de chez eux, sur leur territoire déshérité, et en promettant beaucoup d'emplois locaux : 4 200 emplois par an pendant la construction et 11 500 après ouverture. Chiffres très surévalués ! Construction : les 3 grandes entreprises seules capables en France d'obtenir un marché BTP de cette taille amènent avec elles leur main d'œuvre permanente et qualifiée. Elles ne recrutent sur place que quelques centaines d'emplois en CDD pour des besoins ponctuels. Après ouverture : surestimation de 30 à 50 % par rapport aux ratios

sous l'ombre d'Europa City

constatés aujourd'hui, notamment en étudiant ce qui se passe déjà sur le bassin d'emploi de Roissy et pour les 2 grands parcs d'attraction de la région. Aéroville, 83 000 m² : 1 600 emplois contre 2 600 promis. Appliqué aux 250 000 m² de surfaces commerciales et restaurants d'EC, cela correspondrait à moins de 5 000 emplois.

Ce "miroir aux alouettes" va de pair avec un constat effarant pour cette zone sinistrée de l'Île de France : aucune politique d'aménagement du territoire digne de ce nom. Pas de densification du tissu urbain existant par restructuration ou réhabi-

fallacieuses ont été contestées par des experts indépendants et des chercheurs.

A cette heure, Auchan maintient son projet soutenu par les pouvoirs publics, local et national. Mais les promesses mirifiques d'emploi, de respect de l'environnement, de rayonnement du secteur ont été sérieusement mises à mal auprès du public.

Face à ce recul de crédibilité, les soutiens officiels de la ZAC et d'Europa City essaient de passer en force et annoncent aux agriculteurs que les travaux de la gare et de la ligne 17 nord vont commencer dès

"Aucune politique d'aménagement du territoire digne de ce nom"

litation, mais extension urbaine à l'infini, au détriment des derniers espaces agricoles. On ne programme que du tertiaire alors que l'offre existante est déjà largement excédentaire (dizaines de milliers de m² de bureaux inoccupées). Seule certitude en matière d'emploi sur la zone : la disparition des agriculteurs, par les expropriations (indemnisation de 6 euros le m² pour un sol riche sur le plan agronomique).

Le débat public, (13 mars -13 juillet 2016) a permis de mettre les projecteurs sur l'opposition grandissante que ces leurre et ces menaces économiques et environnementales suscitent dans la société civile francilienne. Plusieurs associations du 93 ont mêlé leur voix à celles du Collectif Pour le Triangle de Gonesse (CPTG). Ainsi Terre d'envol association de défense des 8 communes du 93 les plus proches du Triangle de Gonesse, non consultées par l'EPA pour la création de la ZAC. Les prévisions

de ce mois d'octobre 2016. Mais fort de tous les soutiens associatifs et militants, le CPTG met en place une double stratégie :

- Recours juridiques contre toutes les procédures contestables, voire illégales, comme la signature en août de la Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC.
- Coordination la plus large possible au niveau régional, afin de continuer la lutte, mais aussi de trouver tous ensemble les alternatives au bétonnage qui mettront le Triangle de Gonesse sous le signe d'un développement soutenable.

C'est pourquoi, le 8 novembre prochain, à l'appel de 10 associations ou collectifs, parmi lesquelles le CPTG, aura lieu à 19 h, à la salle Jean Dame, 17 Rue Léopold Bellan, à Paris (2^e arrondissement) une réunion pour faire le point de la lutte contre les projets d'artificialisation du Triangle de Gonesse, et trouver ensemble la suite à lui donner. Venez nombreux. —



Evoluer dans un groupe

Les élections au sein de notre groupe de protection sociale Klesia (Caisse de retraite Complémentaire) auraient dû se dérouler le 15 novembre 2016, notre direction avec une certaine passivité de quelques organisations syndicales pour ne pas dire complicité, a tout mis en œuvre pour repousser cette échéance. Les élections se sont finalement déroulées le 9 et 30 mars 2017, Solidaires CRCPM a obtenu 18.71% des voix.



Notre organisation syndicale Solidaire CRCPM (Caisses de retraite complémentaire Prévoyance & Mutuelle) n'a pas cessé de progresser depuis sa création ; en juillet 2008 nous avons créé Solidaires CRCPM, aux élections suivantes 2010, nous obtenions la représentativité dans un groupe de 800 salariés.

Deux ans plus tard 2012, nous perdons notre représentativité suite à une fusion avec un groupe de 2 000 salariés et dans lequel nous n'étions pas connus. Après une politique de regroupement de notre direction et plusieurs déménagements des services en régions parisienne, des élections des délégués du personnel s'en sont suivies ce qui nous a permis de constater que nous progressions en IDF, pour au final arriver en 2017 troisième organisation syndicale chez Klesia, malgré les arrangements entre amis contre notre organisations syndicale, et ce, depuis sa création.

Aujourd'hui, Solidaires CRCPM est présent dans plusieurs groupes (adhérents et représentants) : Ag2r, Réunica- La Mondiale, Pro-BTP, Kle-

sia, Audiences et des Mutuelles. Notre Organisation Syndicale Solidaires, s'est créée au sein d'un groupe géré paritaire autant dire que nous n'étions pas les bienvenus, nous démontrions déjà les limites du paritarisme et ses excès. Si lors de notre création le paritarisme se voulait encore protecteur et les salariés des groupes des caisses de retraite complémentaire et de prévoyance s'y sentaient protégés et soutenus par les administrateurs (représentants des organisations syndicales salariales et patronales), aujourd'hui, ils se sentent abandonnés et subissent la politique déterminée par les Tutelles (AGIRC & ARRCO) géré aussi paritaire.

Le paritarisme, c'est la gestion des groupes de protection sociales dont les caisses de retraites complémentaires et prévoyance.

Pour faire simple, les caisses de retraites complémentaires ont été créées en 1947 et il a été convenu à l'époque, que seules cinq organisations syndicales pouvaient siéger dans les conseils d'administrations, les représentants de ces cinq orga-



de protection Sociale

nisations syndicales CFTD, CFTC, CFE-CGC, CGT et CGT-FO, eux-mêmes nommés par leur Organisations syndicales suite aux résultats de leurs élections et c'est eux qui nomment un directeur général.

Nos employeurs sont donc des représentants Syndicaux qui représentent pour partie les salariés et pour l'autre partie les Employeurs. Au sein des groupes côté salariés, toutes les organisations syndicales CFTD, CFTC, CFE-CGC, CGT, CGT-FO et Solidaires peuvent présenter des candidats, cette fois, ce sont les représentants des salariés travaillant dans les groupes (caisses de retraite complémentaire) qui sont

caisses de retraite complémentaires. En fait, au niveau national les hommes politiques veulent regrouper les caisses, pour certains les supprimer un point c'est tout !

Il y a plusieurs années les groupes de protection sociale avaient des fonds plutôt honorables et aujourd'hui il n'y aurait plus de fond !!! Comment cela a été géré ? Nous sommes en droit de nous poser ces questions.

Dans tous les cas, les conditions de travail ne sont plus la priorité dans notre groupe de protection sociale le mot d'ordre est rentabilité à moindre coût (salarial évidemment) ! Ce qui inclut la non-augmentation

partie de leur activité jugée non rentable. Une partie de ces salariés qui ont, pour certains, de nombreuses années d'expérience en tant que gestionnaires prévoyance n'ont pas eu d'autre choix que de changer de métier et devenir des gestionnaires retraite.

A cela s'ajoute, l'élection du président de la République qui souhaite l'instauration de la retraite par point qui unifierait l'ensemble de la retraite et l'absorption des institutions de prévoyance par les "vrais" assureurs. Sans compter tout ce qu'un gouvernement Macron pourra imaginer pour démanteler

"les conditions de travail ne sont plus la priorité dans notre groupe de protection sociale"

élus et qui défendent les droits des salariés. D'où la complexité.

AGIRC & ARCCO prône une politique de régressions que nous dénonçons, Klesia la met en application tout en étant en total contradiction avec les excès de dépenses constatés jour après jour, par l'achat d'immeuble avec grande terrasse et bureaux équipés luxueusement, Séminaires à l'étranger, des embauches constantes de cadres supérieurs en CDI (les amis des amis). Là-aussi en contradiction avec la politique salariale qui est de ne pas remplacer les départs de salariés (départ volontaires licenciement et retraite), d'où une charge de travail de plus en plus importante qui amène à travailler autrement (rentabilité au détriment de la qualité), ce qui évidemment, provoque des tensions entre collègues qui subissent et redoutent l'épée de Damoclès suspendue depuis des années sur les têtes des salariés des

des salaires depuis quatre ans, la remise en cause de nos accords etc... Tout ceci, pour bien préparer les salariés au changement, car ce qui nous attend est à redouter, depuis quelques années déjà, les groupes se préparent, ils développent de plus en plus la prévoyance (l'aide à la personne etc..) avec un meilleur taux de réussite pour certains et des difficultés pour d'autres. Chez Klesia cela s'est concrétisé en 2015 en région parisienne par un nouveau déménagement d'une partie des salariés "pôle prévoyance" regroupés sur un site et en province en dédiant des sites à la prévoyance et d'autres à la retraite, tout ceci en obligeant les gestionnaires à changer de métier !

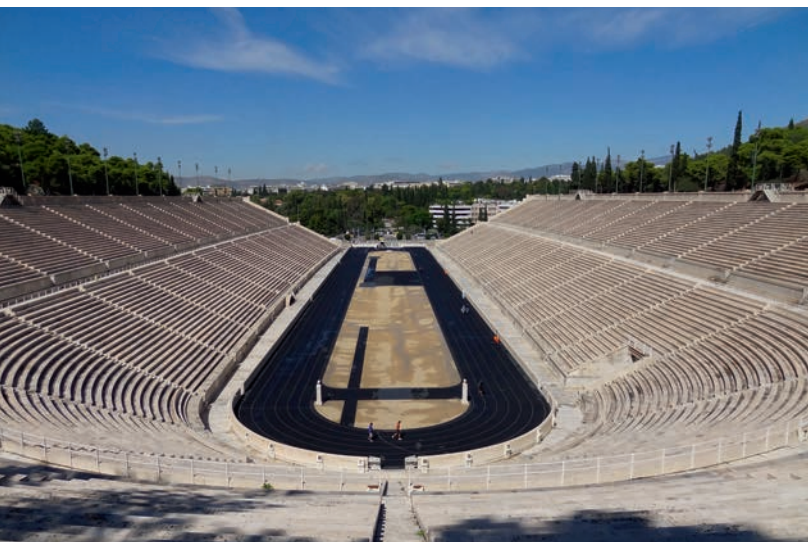
Pour développer la prévoyance, notre groupe intègre des Mutuelles avec leurs portefeuilles et leurs outils, ce qui est arrivé lors de l'intégrations des salariés de la FMP. Mais voilà qu'au bout de quatre mois, la direction décide d'externaliser une

les systèmes paritaires. Au-delà de l'avenir des salariés des groupes de protection sociale, les enjeux sont collectifs. C'est un modèle de protection sociale solidaire et paritaire qui est en cause et, ultimement la retraite et la santé de chacun d'entre nous.

Si notre Organisation Syndicale a progressé de la sorte c'est qu'il nous a fallu beaucoup de détermination et parce que nous étions proches des salariés, que nous avons osé dénoncer les dérives de nos dirigeants et surtout nous n'accompagnions pas notre direction dans ses projets qui pour nous vont à l'encontre des intérêts des salariés, c'est sans doute pour cette raison que lorsque nous créons une section Solidaires CRCPM dans nos groupes Caisses de retraite Complémentaire, nous sommes contestés, et ce, malgré le fait que nous respectons les règles de la loi sur la représentativité. 

Non aux Jeux olympiques

Appel citoyen contre la candidature de Paris aux JO de 2024 (Extraits)



Nous, citoyens et citoyennes, indépendamment de tout engagement politique ou partisan, nous dressons contre la candidature de Paris aux JO 2024. Les villes de Boston, Toronto et Hambourg ont déjà renoncé à leur candidature (Hambourg l'a fait par referendum). La Maire de Rome, en retirant la candidature de sa ville, a dénoncé les "Jeux du béton". A Paris, nous sommes certains qu'ils seront aussi ceux de l'argent. La France n'a pas les moyens de ces Jeux !

Les Jeux de l'Argent

Les Jeux Olympiques ont toujours été ruineux pour les villes candidates

- Depuis 1968 le coût des JO a, sauf une seule fois, dépassé les estimations originelles. Les estimations initiales sont systématiquement sous-évaluées pour tenter d'arracher l'adhésion des populations et c'est le cas une fois encore. Depuis les Jeux de Mexico en 1968, le dépassement moyen des jeux d'été est de 167 % ! Le stade olympique de Montréal (jeux de 1976) a été payé pendant 30 ans. A Londres le coût a été multiplié par plus de 3, passant de 4,8 prévus à 15 milliards d'euros. Évidemment, le coût re-

tombe sur les contribuables qu'ils soient locaux ou nationaux. Les dépenses pour Rio, initialement chiffrées à 9,5 milliards d'euros, devraient atteindre 33 milliards d'euros. Le stade de Maracana, aujourd'hui laissé à l'abandon, sera remboursé pendant plusieurs siècles, voire un millénaire... Actuellement, l'État de Rio est en faillite, situation précipitée par la Coupe du Monde de football et par le déficit occasionné par les JO, et vient d'être placé sous tutelle. Le budget des JO de Tokyo de 2020 pourrait dépasser les 30 milliards de dollars, soit 4 fois le montant de l'estimation initiale ! Pour Paris, le budget est déjà subrepticement passé de 3,2 à 3,6 milliards d'euros entre le dépôt du dossier de candidature, soit une augmentation de 12,5 % – ce qui présage de la suite... Quand on pense qu'Anne Hidalgo avait déclaré, lors d'une visite au Japon, accompagnée de Valérie Pécresse, *"Tokyo est un modèle pour Paris"* et qu'elle devait *"apprendre avec humilité de l'expérience de Tokyo"*, on tremble...

- Le rapport du Comité Français du Sport International sur lequel la candidature est basée avance des chiffres flous.

Par exemple, il n'y a pas de chiffre pour le coût de la sécurité. L'adjointe au maire de Paris en charge de la sécurité, Colombe Brossel, précise qu'il est encore trop tôt pour en parler : *"Il est normal qu'aucune étude n'ait été faite, les moyens de sécurité mobilisés pour l'événement sont conditionnés à la détermination des sites. Si notre dossier est sélectionné, on va rentrer dans un process plus précis, pour l'instant nous sommes trop en amont pour que les choses soient déterminées à ce point."* (Article "les Inrocks" 30 juin 2015)

En bref, on ne sait pas combien ça va coûter donc on ne le compte

Retrouvez l'appel complet sur
<http://nonjo2024aparis.neoworpress.fr/category/plateforme/>

à Paris !

pas. Quelle est l'honnêteté de ce type de démarche ?

- Très sous-estimée au départ, la facture finale pour la sécurité des JO de Londres en 2012 a finalement presque atteint le milliard de livres (plus de 1,3 milliard d'euros). Pour l'Euro de foot en juillet 2016, 90 000 personnels de sécurité, publics et privés, ont été mobilisés, financés par l'État et les collectivités locales. Dans le contexte actuel où Manuel Valls a expliqué que l'on devrait vivre avec le terrorisme pendant une génération, il faut craindre que le coût de la sécurité n'explose en 2024. (...)
- Les JO bénéficient d'une exonération fiscale totale. En cette période d'austérité et de taxation massive des populations, cette exonération est injustifiable.

Les Jeux ne seront pas la fête du sport

"La candidature de Paris aux Jeux de 2024 peut être un formidable accélérateur de la pratique sportive, à Paris et dans la métropole" affirme la Ville de Paris. Cette affirmation relève de la communication pure.

- Rien ne prouve que le fait d'avoir un événement sportif d'élite dans son pays augmente la participation sportive des populations. (...)
- Actuellement un collégien de Seine-Saint-Denis sur deux ne sait pas nager. Ce n'est pas la construction d'une piscine olympique à laquelle ils n'auront pas accès qui y changera quelque chose. (...)

Les Jeux du béton

Les JO vont "Améliorer les équipements sportifs" affirme la Ville de Paris.

- Le budget annuel consacré aux équipements sportifs à Paris est de 45 millions d'euros.
- Le budget actuel des JO (qui sera forcément plus élevé) pour deux semaines de sports d'élite : plus de 6 milliards d'euros ! Combien

d'équipements de proximité, de piscines, de stades de taille humaine, de mise en conformité d'équipements publics... pourrait-on mettre en place avec tout cet argent ?

- Les JO détournent l'argent qui pourrait être utilisé pour des projets plus utiles. Si on veut investir pour les équipements publics, les logements, les infrastructures de transport, on peut le faire sans les JO. Et les budgets prévus par la ville de Paris (30 millions pour les places et 8 millions pour les berges) sont minuscules comparés à ceux consacrés aux JO proprement dits : 38 millions est beaucoup moins que le coût de la seule candidature de Paris (60 millions d'euros). (...)

Les Jeux des Sponsors

Le CIO opère une prise de contrôle totale lors des Jeux. Les villes et États sont mis sous tutelle pendant la durée des Jeux. Ainsi, à Londres en 2012, une loi d'exception a été votée pour organiser une extraterritorialité en faveur des grandes marques, sponsors du CIO (Mac Donald, Visa, Coca-Cola...). Une véritable police de la propriété intellectuelle a été mise en place et des règles drastiques ont été votées spécialement pour garantir la protection commerciale de ces marques. "*Le CIO est une ONG de droit privé suisse qui règne sans partage sur les villes et pour lesquelles l'essentiel est l'argent*" (Maxime GOLDBAUM, Le Monde du 24/07/12).

Pourquoi ces Jeux ?

Bien loin d'être festifs, ces Jeux sont une compétition politique et commerciale, contrôlés par les grands sponsors multinationaux, et utilisés par les politiciens pour rehausser leur propre prestige. Partout les élus disent oui alors que les populations protestent :

- Rio (Coupe du monde 2014 et JO

2016) : protestations contre le coût, le déplacement des populations, la corruption, la pollution.

- Tokyo : la construction du grand stade olympique 2020 a été abandonnée quand son coût de 2,8 milliards de dollars a fait scandale au Japon. Le ministre des sports a été contraint à la démission.
- JO d'hiver 2022 à Pékin : les pays démocratiques ont retiré leur candidature, et le CIO avait le choix entre deux dictatures, le Kazakhstan et la Chine. Quel triste spectacle de voir ces dirigeants chinois danser et hurler parce qu'ils avaient gagné le droit de dépenser des milliards pour quelques jours de ski dans une région qui connaît une grande pénurie d'eau et... où il ne tombe pas de neige. (...)

Nous constatons que la candidature est le prétexte à accélérer le projet du Grand Paris, projet lui-même pharaonique, mal pensé, anti-démocratique et anti-écologique. La candidature des JO est totalement imbriquée dans la construction d'infrastructures dédiées non à la satisfaction du besoin des populations mais à celle des grandes entreprises et de certains de leurs projets délirants, comme dans le cas du Triangle de Gonesse.

Nous constatons aussi que les JO sont l'occasion d'une privatisation de l'espace public pour le plus grand profit des entreprises de BTP, pour les équipementiers sportifs, et l'ensemble des grandes entreprises sponsors de Jeux.

Nous constatons que les JO sont l'occasion de détourner les (déjà maigres) budgets publics. (...)

MOBILISONS-NOUS SANS ATTENDRE !

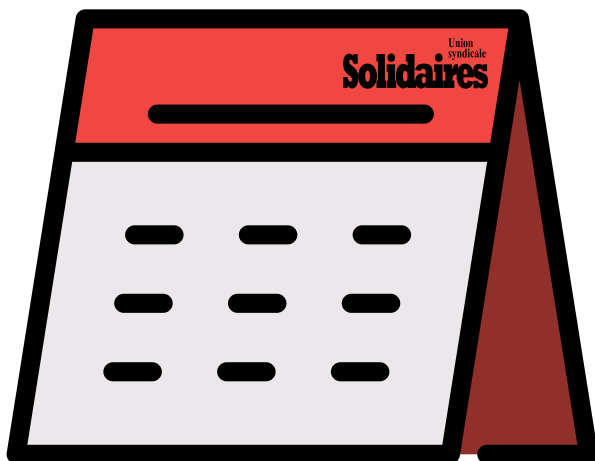
La ville organisatrice sera désignée par le CIO le 17 Septembre 2017 !

Calendrier des formations du second semestre 2017

Pour vous inscrire à ces formations : les inscriptions se font par le biais des structures syndicales. Les inscriptions individuelles ne seront pas prises en compte, donc nous vous demandons de vous adresser directement à vos syndicats.

Contact : formationidf@solidaires.org

CHSCT secteur privé et public	16-20 octobre 22-24 novembre 11-15 décembre 17-19 janvier 12-16 février	• Comprendre ce que l'on peut faire au CHSCT (fonctionnement, moyens, possibilités d'initiatives et d'actions....) • Permettre la mise en œuvre de pratiques collectives avec les salarié-es en lien avec les autres représentants du personnel • Situer l'action des représentants Solidaires dans le cadre d'un syndicalisme de transformation sociale.
Élu-es au Comité d'Entreprise	13-17 novembre 12-16 février	• Comprendre les droits du mandat CE / DUP / CCE (fonctionnement, rôle, moyens, possibilités d'actions....) • Comprendre les attributions consultatives économiques et professionnelles • Comprendre les attributions sociales et culturelles • Savoir mettre en pratique la construction syndicale Solidaires et l'action au CE
Délégué-e du Personnel	12-13 octobre 30 novembre-1 ^{er} décembre 5-6 Février	• Situer les DP parmi les différents représentants du personnel. • Connaître les principaux droits des délégués du personnel. • Savoir mettre en pratique la construction syndicale et l'action des DP.
Équipe Syndicale DS et RSS	6-7 novembre 1 ^{er} -2 février	• Situer l'union syndicale Solidaires • Situer les différents représentants du personnel. • Connaître les principaux droits du syndicat, du DS-RSS. • Comprendre le rôle de la section, du syndicat professionnel et de l'union interprofessionnelle Solidaires
Prise en charge syndicale des risques organisationnels, des pressions et violences au travail (RPS)	6-7 décembre	• Comprendre les mécanismes économiques et organisationnels à l'œuvre dans les entreprises et en préciser les principaux effets, les logiques et leurs conséquences sur les salariés notamment en matière de santé mentale. • Dégager des pistes d'actions pour les équipes syndicales, des initiatives possibles, de réflexions sur les pratiques et leurs évolutions possibles.



La parité des listes dans les élections professionnelles & l'accord collectif dans la loi El Khomri	21-novembre	• Sur ces 2 points , il s'agit de comprendre les 2 modifications législatives. • L'objectif est aussi d'échanger et d'élaborer des stratégies syndicales concrètes et adaptées. • Quelques points complémentaires seront présentés : sur l'inaptitude, la médecine du travail et l'exercice syndical.
ASC Activités Sociales et Culturelles	29-31 janvier	Définition des activités sociales et culturelles dans les comités d'entreprise. Projet ASC et projet syndical.
CHSCT Mis à jour des connaissances	11-12 janvier	Cette formation s'adresse uniquement aux représentants ayant déjà participé à la formation initiale CHSCT. Actualiser les informations sur la réglementation applicable en la matière.
Lutter syndicalement contre les inégalités et stéréotypes de genre	9-10 novembre	• Comprendre d'où viennent les inégalités entre les femmes et les hommes. • Intégrer dans la pratique syndicale cette question de l'égalité.
Prise de parole	11-13 décembre	• Ce stage aborde les techniques de communication (observer, écouter, argumenter) et permet d'approprier la prise de parole pour faire valoir ses arguments.
Rédaction de Tracts	27-29 novembre 7-9 février	• Apprendre à rédiger un tract, informer et mobiliser par ce biais. En partant du fond et en respectant la précision du message militant, voilà le défi de la formation tout en évitant les pièges.
Accueil Solidaires : histoire du mouvement ouvrier et valeurs de Solidaires	24-25 janvier	• Cette formation aura pour objectif de connaître l'histoire du mouvement ouvrier et de replacer Solidaires dans cette histoire ainsi que de présenter le fonctionnement
Défenseur-ses Prud'hommes	20-24 novembre	• Cette formation s'adresse aux défenseur-ses syndicaux-les d'IDF nommées selon le décret du 1^{er} août 2016. Elle brosse les notions, tâches ainsi que les procédures concernant les défenses des salarié-es devant les conseils de prud'hommes

Conseillers du salarié Solidaires

Dans les entreprises dépourvues d'institution représentative du personnel (comité d'entreprise, délégués du personnel, délégués syndicaux), le salarié convoqué à un entretien préalable à un licenciement ou à une rupture conventionnelle du contrat de travail peut se faire assister lors de cet entretien par un conseiller du salarié.

Liste des conseillers du salarié des Hauts-de-Seine (92)

Nom et Prénom	Zones d'Intervention	Secteurs d'Activité / Profession	Adresses	Téléphones
BENJEDDIG Abdoullah	92 Sud	Tous secteurs	Solidaires - 51 rue Jean Bonal 92250 La Garenne Colombes	01 42 42 71 82
HENNEQUIN Christophe	92 Sud	Tous secteurs		01 42 42 71 82
KHANCHOUCHE Abdelhakim	Boulogne, Issy les Moulineaux, Bagneux, Malakoff, Châtillon, Montrouge, Le Plessis Robinson,			01 42 42 71 82
LEBELLEC Philippe	92 Sud		SNJ - 33 rue du Louvre 75001 Paris	01 42 42 71 82
MICALEF Philippe	92 Nord		Solidaires - 51 rue Jean Bonal 92250 La Garenne Colombes	01 42 42 71 82

Liste des conseillers du salarié des Yvelines (78)

Nom et Prénom	Zones d'Intervention	Secteurs d'Activité / Profession	Adresses	Téléphones
ALIAS Sylvain	Saint Quentin en Yvelines et ses environs	Association	Solidaires 140 Av. Maréchal Leclerc 78670 Villennes Sur Seine	06 72 27 25 27
BAYECHE Lofti	Guyancourt, Saint Quentin en Yvelines	Propreté		06 20 15 38 11
BRUNEEL Frédéric	Nord Yvelines	Télécommunication		06 71 21 44 23
GUESDON Pascal	Tout le département	Technicien		06 73 31 61 78
LAKHAL Torkia	Poissy	Banque		06 09 96 38 40
SALI Semir	Poissy	Banque		06 10 50 47 71

Liste des conseillers du salarié de l'Essonne (91)

Nom et Prénom	Zones d'Intervention	Secteurs d'Activité / Profession	Adresses	Téléphones
CAMARA Mamadou	Tout le département	Conducteur receveur	Solidaires Place du Général de Gaulle La poste - 91000 Evry	06 73 19 22 52
EL AMRANI Moulay-Rachid		Conducteur receveur		06 25 71 14 82
EL KHARTI Abdelhak		Conducteur receveur		06 45 87 69 99
HAJI Reda		Conducteur receveur		06 52 40 79 48
HOU Mustapha		Conducteur receveur		06 49 68 58 51
NSUKA Catherine		Educatrice spécialisée		01 60 77 87 95

Nom et Prénom	Secteurs d'Activité / Profession	Téléphones	Nom et Prénom	Secteurs d'Activité / Profession	Téléphones
Abello Sandrine	Conseillère Télécommunications	06 74 35 54 66 01 44 62 12 25	LEVY Laurent	Hôtel Café restaurant	06 81 00 75 52
BILLE-EPEE Samuel	Agent de sécurité	06 59 37 46 32	LUXI Pascale	Assemblée Nationale	06 44 97 13 65
BOURDY Fabien	Conseiller financier	01 44 62 12 10	MAHE Patrick	Conseiller commercial Télécommunications	06 81 48 09 60 01 44 62 12 25
BUTIN Patrick	Industrie	06 32 88 34 86	MBOUNGOU NGOMA Innocent	Restauration ferroviaire	06 22 47 69 95
CALLIOT Christophe	Informatique	06 83 53 70 61	PETRIARTE Patrice	Assemblée Nationale	06 44 97 13 65
DRAYTON Jeanne	Industrie	06 52 47 07 69	POPESCU Cristian	Agent de sécurité	06 60 98 87 30
ELHADJ-DJIBRIL Dieng	Hôtel Café restaurant	06 31 63 57 50	QUELEN-YAMAGUSHI Hervé	Guichetier La Poste	06 44 73 42 96
EL MAHROUSS Mohamed	Hôtel Café restaurant	06 80 12 90 73	REKIK Lahouari	Commerce	06 31 27 84 15
HACHEMANE Lamia	Hôtel Café restaurant	06 98 06 72 68	RODRIGUEZ Antonio	Association	06 44 97 13 65
LETORT Laurent	Hôtel Café restaurant	01 40 07 36 35	THIRIET Christian	Facteur	01 44 62 12 10

en Ile-de-France

Liste des conseillers du salarié de Seine-et-Marne (77)

Nom et Prénom	Zones d'Intervention	Secteurs d'Activité / Profession	Adresses	Téléphones
ALEXANDRE Dominique	77 sud	Chargé de propriété intellectuelle	UD Solidaires 77 629 Rue d'Egrefin - BP 584 77016 Melun Cedex	06 81 44 02 34 solidaires77@orange.fr
AQUINO Julien	77	Cadre commerce Grande distribution		06 29 54 23 77 akino_94@hotmail.fr
BENCHEIKH Saïd	Meaux et alentours	Préparateur logistique		06 85 17 85 18 said.bencheikh@hotmail.fr
BOUIN Caroline	77	Responsable de magasin Grande distribution		06 58 97 93 79
LACAILLE Christelle	Marne-la-Vallée	Juriste		06 83 56 57 36 solidaires77@orange.fr
LECLERC Louis	77 Sud	Enseignant		01 60 71 15 78 solidaires77@orange.fr
MUZAS LAMARCA Stéphane	77	Préparateur commerce		06 44 05 51 29 mr.ste@hotmail.fr
NOPPE Eric	77 Nord	Agent de la Poste		01 60 56 99 40 solidaires77@orange.fr
ZEGHOUDI Sidi Mohamed	77 Sud	Consultant SIRH		07 77 07 43 84 solidaires77@orange.fr
ZEGHOUDI Omar	77 Sud	Chauffeur poids Lourds		06 49 80 06 65 solidaires77@orange.fr
ZEGHOUDI Yamna	77 Sud	Chef de service éducatif		06 78 01 27 04 solidaires77@orange.fr

Liste des conseillers du salarié de Seine-Saint-Denis (93)

Nom et Prénom	Zones d'Intervention	Secteurs d'Activité / Profession	Adresses	Téléphones
ARNUEL Jean-Claude	93 Nord Est	Comptable	UL Bondy 2, rue Auguste Apollinaire 93140 Bondy	01 48 47 80 64
BALLIN Denis	93 Centre	Boucher	UL Montreuil - Bourse du Travail 24, rue de Paris 93100 Montreuil	06 28 06 23 98 01 48 51 05 93
BRIGANTI Michel	93 Centre	Juriste	UL Saint-Denis, 9/11 rue Genin, 93200 Saint-Denis	06 73 23 09 93 01 55 84 41 33
CARAMAN Nelly	93 Nord Est	Agent de la santé	UL Bondy	01 48 47 80 64
COUZIS Georges	93 Centre	Juriste	UL Montreuil	06 25 23 26 00 01 48 51 05 93
GRANGER Dominique	93 Nord Est	Assistante de direction	UL Montreuil	06 11 61 17 99 09 86 25 53 98
HENNEBERT Marc	93 Nord Est	Postier	UL Saint-Denis	01 60 56 99 40
OWAN Vanessa	93 Nord-Ouest	Infirmière	UL Saint-Denis	06 18 63 03 54
SOVEAUX Sylvie	93 Nord-Ouest	Conseillère Commerciale	UL Saint-Denis	06 89 93 70 56 01 55 84 41 33
SAHEB Bremtane	93 Nord-Ouest	Facteur	UL Saint-Denis	06 46 57 16 99
TEIRLEINCK Jamila	93 Centre	Juriste	UL Montreuil	06 68 92 86 23
WOJCIK-MISZTAL Karine	93 Nord Ouest	Opératrice UEP	UL Saint-Denis	07 82 38 35 44

Liste des conseillers du salarié du Val-de-Marne (94)

Nom et Prénom	Qualité	Zone intervention	Syndicat	Adresse	Téléphones
DELABBES Mohamed	Chauffeur	Val de Marne	Solidaires	Maison des syndicats Créteil	06 08 68 10 22
METROUNI Hamou	Préparateur de commandes	Val de Marne	Solidaires	Maison des syndicats Créteil	06 50 74 03 52

Connaître ses droits
pour les faire appliquer



**La démission
en 7 questions**

Connaître ses droits
pour les faire appliquer



**Le bulletin de paie
en 7 questions**

Connaître ses droits
pour les faire appliquer

FREDERIC LEFEBVRE PROPOSE LE
TÉLÉTRAVAIL PENDANT UN ARRÊT MALADIE



**Les arrêts maladie
en 5 questions**

Fiches réalisées par Solidaires afin de mieux connaître ses droits... pour les faire appliquer !

Solidaires, un outil au service des salariés quel que soit leur statut

Fiche 0 : Le contrat à durée
déterminée en 14 questions

Fiche 1 : Le Congé individuel de
formation en 10 questions

Fiche 2 : Le congé parental en
11 questions

Fiche 3 : Grossesse et travail en
12 questions

Fiche 4 : Les congés payés en
10 questions

Fiche 5 : La démission en 7 questions

Fiche 6 : Le Droit individuel à la
formation en 10 questions

Fiche 7 : Le droit de grève en
11 questions

Fiche 8 : Les jours fériés et les ponts
en 6 questions

Fiche 9 : Licenciement (préavis,
congés payés et indemnités) en
10 questions

Fiche 10 : La rupture conventionnelle
du CDI en 5 questions

Fiche 11 : Les sanctions disciplinaires
et le règlement intérieur en
7 questions

Fiche 12 : Le temps partiel en
6 questions

Fiche 13 : Le bulletin de paie en
7 questions

Fiche 14 : Le cumul d'emploi en
10 questions

Fiche 15 : Les heures supplémentaires
en 5 questions

Fiche 16 : Les arrêts maladie en
5 questions

Fiche 17 : Le travail de nuit en
6 questions

Fiche 18 : Le conseil de prud'hommes
en 10 questions

Fiche 19 : Les congés sabbatiques et
les congés sans solde en 7 questions

Fiche 20 : Les accidents du travail en
6 questions

Fiche 21 : Le télétravail en
7 questions

Fiche 22 : La validation des acquis de
l'expérience en 7 questions

Fiche 23 : Le contrat de travail en
6 questions

Fiche 24 : Le harcèlement moral en
7 questions

Fiche 25 : Le harcèlement sexuel en
7 questions

Fiche 26 : L'entretien préalable en
7 questions

Fiche 27 : La vidéosurveillance au
travail en 7 questions

Fiche 28 : Les conséquences de
l'inaptitude en 4 questions

Fiche 29 : La saisie des
rémunérations en 5 questions

Fiche 30 : La prise en charge des frais
de transports collectifs par
l'employeur en 7 questions

Fiche 31 : La prise en charge des frais
de transports individuels par
l'employeur en 5 questions

Fiche 32 : Le salaire en 7 questions

Fiche 33 : Le travail le dimanche en
7 questions

Fiche 34 : Les accidents du travail en
7 questions

Fiche 35 : La prise d'acte de la rupture
du contrat de travail en 7 questions

Fiche 36 : l'apprentissage en
11 questions